



Société Coopérative
Intercommunale
Rue Louvrex, 95
4000 LIEGE

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2020

POINT 8 de l'ordre du jour

Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD, lequel est communiqué en annexe.

Ce rapport, adopté par le Conseil d'Administration du 26 août 2020 et joint au rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice 2019 est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et doit faire l'objet d'une délibération par vote distinct.

Ce rapport sera ensuite adressé au Gouvernement wallon avant le 1^{er} octobre 2020.

ENODIA

Société Coopérative intercommunale à Responsabilité Limitée

Siège social : rue Louvrex, 95 à Liège

T.V.A. : BE 0204.245.277

« la Société »

RAPPORT DE REMUNERATION 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD »), le Conseil d'Administration de la SCiRL ENODIA (« ENODIA » ou la « Société ») établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport, adopté par le Conseil d'Administration, est joint au rapport de gestion sur les comptes statutaires 2019 établi par les Administrateurs, est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération.

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE 0204.245.277
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	ENODIA SCiRL
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	27
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	3
Comité d'Audit³	1
Comité de secteur ⁴	Néant
Autres organes	Néant

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions	Nombre de participations/ Nombre de séances convoquées (considérant que certains administrateurs n'ont pas exercé ce mandat durant toute l'année de référence)
Présidente (jusqu'au 30 octobre 2019)	TARGNION Muriel	NR	/		Présidente du CA de Finapart SA (jusqu'au 30 octobre 2019) : NR Administrateur de Finapart SA : NR	62,96%	17/27
Administrateur (à partir du 30 octobre 2019)	TARGNION Muriel	NR	/				
Présidente (à partir du 14 novembre 2019)	FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	750 €	Jeton de présence		Présidente du CA de Finapart SA (à partir du 11 décembre 2019) : NR	100 %	5/5
Administrateur (jusqu'au 14 novembre 2019)	CAMPSTEIN Léon	900 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA (jusqu'au 14 novembre 2019) : NR	60 %	6/10

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions	Nombre de participations/ Nombre de séances convoquées (considérant que certains administrateurs n'ont pas exercé ce mandat durant toute l'année de référence)
Vice-Président	JADOT Jean-Claude	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	85,19 %	23/27
Administrateur	DECERF Alain	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	92,59 %	25/27
Administrateur	GILLARD Luc	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	85,19 %	23/27
Administrateur	VANDEBURIE Julien	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	88,46 %*	23/27
Administrateur (à partir du 25 juin 2019)	DEGEY Maxime	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	80 %	12/15
Administrateur (à partir du 25 septembre 2019)	ROBERT Damien	NR	/		Administrateur de Finapart SA (à partir du 28 novembre 2019) : NR.	100 %	9/9
Administrateur (à partir du 25 juin 2019)	GERKENS Muriel	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	86,67 %	13/15

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions	Nombre de participations/ Nombre de séances convoquées (considérant que certains administrateurs n'ont pas exercé ce mandat durant toute l'année de référence)
Administrateur	CRAPANZANO Laura	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	81,48 %	22/27
Administrateur	DUBOIS Nathalie	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	74,07 %	20/27
Administrateur	CULOT Fabian	1.800 €	Jeton de présence		Administrateur de Finapart SA : NR	85,19 %	23/27
Administrateur (jusqu'au 25 juin 2019)	FIRQUET Katty	NR	/		Administrateur de Finapart SA (jusqu'au 25 juin 2019) : NR	58,33 %	7/12
Administrateur (jusqu'au 25 juin 2019)	MEUREAU Robert	NR	/		Administrateur de Finapart SA (jusqu'au 25 juin 2019) : NR	41,67 %	5/12
Observateur (jusqu'au 25 juin 2019)	BERRENDORF Bruno	NR	/			0 %	0/12
Total général	16 personnes	17.850 €					

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur général, (en congé sans solde depuis le 15 décembre 2018, membre du personnel jusqu'au 15 novembre 2019)	BAYER Bénédicte	3.949,32 €* *soit 3.401,37 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	PV : 1.834,59€ Pécule de sortie** : 2.002,16€ Assurance soins de santé : 112,57€	n/a car en congé sans solde.
Directeur général f.f. et Fonctionnaire dirigeant local	HOUGARDY Carine	167.244,79 €* Chèque-cadeau 35 €	Rémunérations mensuelles, 13° mois, PV : 167.138,15€ Assurance soins de santé : 71,64€	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'ACM : NR - Administrateur de BeTV : NR - Administrateur de Network Research Belgium : 5.585 € versés directement à Nethys SA - Administrateur NeWIN : 853,44 € versés <u>directement</u> à Nethys SA - Vice-Présidente de Wallonie Bruxelles Contact Center : NR - Administrateur des Editions de l'Avenir

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

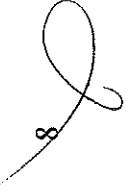
¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).
** Payé lors du licenciement avec effet le 15 novembre 2019.

			*soit 154.627,24 € imposable(en ce compris les avantages de toute nature)			<p>jusqu'au 30 janvier 2019 :</p> <p>NR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de NEB Foncière : NR - Administrateur de NEB Participations : NR - Administrateur de SOCOFE : 1.048,75 € versés directement à Nethys SA <p>Par ailleurs, est le représentant permanent d'Enodia à l'assemblée générale d'OGEO Fund et d'OGEO2Pension</p>
Directeur général adjoint f.f.	DEMONCEAU Bertrand	131.164,96 € HTVA	131.164,96 € HTVA Facturés par Ecetia à Enodia suivant l'accord de coopération			
Directeur du département Accès Network VOO	FOX Philippe	138.193,22 €* *soit 127.989,01 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13° mois, PV : 104.042,43€ Indemnités de garde : 9.426,96 € Indemnité de fonction supérieure : 5.094€ Bonus : 16.394.83€ Prime 25 ans : 3.200€ Chèque-cadeau 35 €			N/A
Adjoint au Directeur Technique (en fonction jusqu'au 30 juin 2019)	VERSYP Alain	76.632,68 €* *soit 71.066,66 € imposable(en ce	Rémunérations mensuelles, 13° mois, PV : 59.012,14€ Indemnités de garde : 4.713,48€ Bonus : 12.794,49€ Assurance soins de santé : 112,57€			N/A

Adjoint au Directeur Technique (en fonction jusqu'au 30 juin 2019)	GEMINE Arnaud	73.497,23 €* *soit 66.264,64 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13° mois, PV : 72.274,79€ Assurance soins de santé : 1.222,44€	N/A
Directeur juridique (en fonction jusqu'au 30 juin 2019)	BERNARD Yves	72.051,34 €* *soit 63.490,91 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13° mois, PV : 69.544,94€ Assurances soins de santé : 2.506,40€	- Administrateur ASBL Service social ALG : NR
Directeur PMO Resa (en fonction jusqu'au 30 juin 2019)	LOUVEAU Philippe	74.724,48 €* *soit 66.834,72 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13° mois, PV : 72.274,79€ Assurances soins de santé : 2.449,69€	- Administrateur ATRIAS : NR
Total rémunérations	8 personnes	737.458,02€	737.458,02€	-

8



Commentaires éventuels

Les règles fiscales étant appliquées, les éventuels avantages tels que téléphone portable, Voo for Employee, mise à disposition d'un véhicule de société ne sont pas repris dans les montants ci-dessus. Il en est de même pour les remboursements de frais exposés pour le compte de l'intercommunale ainsi que les cotisations du plan de pension du personnel contractuel.

Pour le Conseil d'Administration,


Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ,
Présidente.

Liège, le 26 août 2020.

Comité d'Audit	13-05-19	% PRESENCE
MEUREAU Robert	Présent	100%
JADOT Jean-Claude	Présent	100%
DUBOIS Nathalie	Présent	100%

Comité de rémunération	01-03-19	08-05-19	25-06-19	% PRESENCE
TARGNION Muriel	Excusé	Présent	Présent	66,66%
CRAPANZANO Laura	Présent	Présent	Présent	100%
JADOT Jean-Claude	Présent	Présent	Présent	100%
DECERF Alain	Présent	Excusé	Présent	66,66%
GILLARD Luc	Présent	Présent	Présent	100%

